

194, route de la Mairie
76840 Hénouville

Téléphone : 02 35 32 02 07
Courriel : mairie@henouville.fr

46-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objets	Dates
Convocation	27/11/2025
Affichage	27/11/2025
Réunion	04/12/2025

Le conseil municipal		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi quatre décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROYER, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie ROYER, Jean-Paul THOMAS, Delphine LOHNHERR, Sylvain HAMEL, Sylvie HUONNIC, Giovanni MASO, Marie-Aude CHUPIN, Laure LANGLOIS, Kévin BATUT, Jean-Carlos BERTIN, Sylvain PARIS et Olivier LANGLOIS.

Excusé(e)s : Philippe COQUEREL, Emmanuelle ROGER-GALERNE.

Absent(e)s : Héloïse AUBREE.

Pouvoirs : Philippe COQUEREL à Sylvie HUONNIC, Emmanuelle ROGER-GALERNE à Jean-Marie ROYER.

Secrétaire de séance : Marie-Aude CHUPIN.

Budget 2026 : Revalorisation des tarifs du cimetière

N° 46-2025

Rapporteur : M. Sylvain HAMEL qui expose :

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 68-2020 du Conseil Municipal d'Hénouville, en date du 17 décembre 2020, portant sur la redéfinition des durées de concessions, la revalorisation des tarifs et les modalités de la révision annuelle des tarifs.

Considérant que les tarifs 2026 doivent être réévalués selon la méthode de calcul établie et votée par le Conseil Municipal.

À cet effet, il sera pris en compte les trois éléments suivants :

1. Le montant en cours de la concession,

2. Le montant ICC du trimestre de référence (1^{er} trimestre année 2022), soit la valeur de l'indice de 1948.
3. Le montant ICC du même trimestre de l'année qui précède l'augmentation (soit 1^{er} trimestre 2025) soit la valeur de l'indice de 2146.

$$\frac{1 - \text{montant en cours de la concession}}{2 - \text{ICC trimestre de référence}} \times 3 - \text{nouvel ICC} = \text{Nouveau montant de la concession}$$

Monsieur Sylvain HAMEL présente les tarifs des concessions à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Pour rappel, les dimensions des concessions sont :

1.30m x 2.30m pour une tombe simple,

2.30m x 2.30m pour une tombe double,

0,90m x 1,50m pour une tombe enfant (au plus d'1m40),

0.80m x 0.80m pour un cavurne (espace obligatoire de 0,30 m entre chaque cavurne). Un cavurne peut accueillir plusieurs urnes (quatre au plus, au regard de leurs dimensions),

Dans un souci d'harmonie esthétique, les gravures sur les plaquettes doivent être réalisées en caractère d'une hauteur de 1 cm, en lettres bâton et or, police Arial.

Type et durée des concessions	Tarif 2025	Tarif 2026
Terrain pour une tombe "simple" ou case columbarium 30 ans	711	711
Terrain pour une tombe "simple" ou case columbarium 50 ans	926	926
Terrain pour une tombe "double" 30 ans	1003	1003
Terrain pour une tombe "double" 50 ans	1472	1472
Terrain cavurne 30 ans	431	431
Terrain cavurne 50 ans	614	614
Dépôt supplémentaire	233	233
Renouvellement terrain pour une tombe 15 ans	495	495
Renouvellement terrain pour une tombe 30 ans	590	590
Renouvellement cavurne 15 ans	246	246
Renouvellement cavurne 30 ans	365	365
Renouvellement sépulture enfant 15 ans	246	246
Renouvellement sépulture enfant 30 ans	365	365
Caveau reconditionné une place	600	600
Caveau reconditionné deux places	700	700
Caveau reconditionné trois places et plus	800	800

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	14

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 076-217603547-20251204-D46_2025-DE

S²LO

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le 05 décembre 2025
Le Maire
Jean-Marie ROYER

